

Commune de SAINT-VICTOR**Séance du 4 octobre 2025**

Le samedi 4 octobre 2025 à neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Présents : Alain MESBAH-SAVEL, Agnès ORÈVE, Sylvain BOSC, Fabienne FROMENTOUX, André VICTOURON, Bernard MINODIER, Patrick MARGAND, Jessica MOTTIN Catherine GAUTHIER, Jean-Marc COULAUD, Bernard MAGNOULOUX

Absent : Tanguy ANTRESSANGLE pouvoir à Alain MESBAH-SAVEL, Axel CABLÉ.

OBJET : Avis Programme Local de l'Habitat d'ARCHE Agglo.

Monsieur Patrick MARGAND est désigné secrétaire de séance.

Vu l'article L302-2 du Code de la construction et de l'habitation et R 302-1 et suivants portant sur la procédure de validation du PLH,

Vu la délibération n°2025-423 en date du 2 juillet 2025 arrêtant le projet de PLH 2026-2031, le projet est soumis pour avis aux 41 communes membres d'ARCHE Agglo, ainsi qu'au SCOT du Grand Rovaltain.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) constitue l'outil stratégique de planification de la politique communautaire en matière de logement pour les six prochaines années. Dans un contexte de tension du marché immobilier, de raréfaction du foncier, de transition écologique et de mutation des besoins sociaux, ce PLH actualisé se présente comme un levier fondamental pour traduire le projet de territoire.

Le PLH s'applique aux documents d'urbanisme des communes en termes de compatibilité.

Le projet de PLH ainsi présenté prend en compte le rapport de compatibilité avec le SCOT du Grand Rovaltain approuvé en octobre 2016.

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 11

Absents : 2

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 10

Contre : 1

Abstentions : 1

Le projet de PLH 2026-2031 se compose d'un diagnostic, d'un document d'orientations stratégiques traduites en 19 actions opérationnelles :

Orientations	Actions
Orientation 1	Action n°1 : Développer des outils de dialogue pour tendre vers un urbanisme négocié
	Action n°2 : Mobiliser l'outil fiscal pour créer une enveloppe intercommunale
Orientation 2	Action n°3 : Favoriser la densification de la production nouvelle tout en préservant le cadre de vie
	Action n°4 : Partager la stratégie foncière et d'aménagement pour assurer la conduite opérationnelle des objectifs du PLH
Orientation 3	Action n°5 : Poursuivre l'accompagnement au développement des opérations de logements locatifs sociaux,
	Action n°6 : Accompagner le maintien à domicile et proposer une offre pour les seniors et les personnes en perte d'autonomie
	Action n°7 : Assurer une offre diverse et adaptée pour les jeunes ménages
	Action n°8 : Répondre aux besoins en logements des saisonniers
	Action n°9 Mieux répondre aux besoins des gens du voyage
Orientation 4	Action n°10 : Renforcer les actions en direction des ménages les plus précaires
	Action n°11 : Massifier la rénovation énergétique du parc de logement privé
	Action n°12 : Réinvestir une partie de la vacance structurelle
	Action n°13 : Lutter contre l'habitat indigne
	Action n°14 : Poursuivre et renforcer le rôle d'accueil, d'information et de conseil d'Arche Agglo
	Action n°15 : Rénover le parc communal
Orientation 5	Action n°16 : Redynamiser le parc de logement en centre ancien
	Action n°17 : Piloter et animer le PLH
	Action n°18 : Développer le rôle d'appui d'Arche Agglo auprès des communes
	Action n°19 : Construire le dispositif d'observation

Après avoir pris connaissance du projet de PLH 2026-2031, le conseil municipal décide à la majorité (10 pour ; 1 abstention et 1 contre) :

- D'émettre un avis favorable au projet de PLH 2026-2031.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire

Patrick MARGAND



Le Maire,

Alain MESBAH-SAVEL


